



Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION
INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DU 13 MAI 2016**

Présences et Mandats

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane Président	Présent	
Communes ou groupements de com / Divers	LENGLET Bernard	Présent	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales	DEFLESSELLE Claude	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglom. de plus de 100 000 hab / Littoral	RINGOT Bertrand	Excusé	
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	FACT Olivier	Excusé	
Industrie	DELAUME Jacques	Excusé	Mandat à M. HAUSSOULIER Stéphane
Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	Excusé	Mandat à M. DANLOUX Joël
Associations agréées de Protection de la Nature	DANLOUX Joël - Vice-Président	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette	Présente	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre	Excusé	
Directeur de l'ARS de NPDCP ou son représentant	GRALL Jean-Yves	Excusé	
SGAR NPDCP ou son représentant	CLAVREUIL Pierre	Excusé	
DREAL NPDCP, délégué de Bassin ou son représentant	MOTYKA Vincent	Excusé	Représenté par M. PREVOST Olivier

Membres Consultatifs	
	Présents
MARTINOT Bertrand Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
CORDET Jean-François Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
Jean Baptiste BUTLEN Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé
THIBAUT Olivier Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé, Représenté par M. AGBEKODO Marcus , assisté de Mme MARTIN Delphine , M. VALIN Vincent , M. KARPINSKI Jean-Philippe , Mme AUBERT Géraldine , Mme DERICQ Christine , Mme LECLERCQ Lydie , Madame LESSENS Géraldine

Divers	
	Présents
Représentant titulaire du personnel au Conseil d'Administration	
KARPINSKI Jean-Philippe	Présent
Représentant suppléant du personnel au Conseil d'Administration	
LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé
DELELIS Annick Professeur Emérite de l'Université Lille 2, membre du Comité de Bassin Artois-Picardie, Ancienne présidente du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Présente
DUJARDIN Jean-Marc Conseiller Régional - Membre du Comité de Bassin	Présent
DE MEREUIL Hortense Conseillère Régionale - Membre du Comité de Bassin	Présente
LACOMBLEZ Anne-Françoise DRAAF NPDCP	Présente

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1. Approbation du Procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 6 novembre 2015
2. Situation des engagements
3. Coopération Décentralisée
 - 3.1 - Projets de coopération décentralisée soumis à la Commission (**points proposés pour avis à la CPAIDD**) avec présentation de la Grille d'évaluation des projets de coopération décentralisée. (*délibération modifiée remise sur table – annexe au procès-verbal*)
 - 3.2 - Appel à projets (*point et délibération remis sur table – annexe au procès-verbal*)
4. Coopération Institutionnelle
 - 4.1 - Etat d'avancement
 - 4.2 - La politique jeunesse (*document « analyse des réponses au questionnaire par l'école écologique internationale - Eau, adaptation et innovation face au réchauffement climatique sur le littoral » remis sur table – annexe au procès-verbal*)

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 6 novembre 2015	X			Unanimité
3	16-A-3.1	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE (17548)	AF			Deliberation modifiée remise sur table / Unanimité
	16-A-3.2	APPEL A PROJET 2016 COOPERATION DECENTRALISEE (17588)	AF			Délibération remise sur table / Unanimité

OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président Stéphane HAUSSOULIER ouvre la séance à 14 h 00.

Il souhaite la bienvenue à Madame DE MEREUIL et Monsieur DUJARDIN, nouveaux membres du Comité de Bassin, représentants du Conseil Régional et invités à titre consultatif à la commission.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 6 NOVEMBRE 2015

Monsieur HAUSSOULIER demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 6 novembre 2015.

Aucune remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 6 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

2 - SITUATION DES ENGAGEMENTS

En préambule, **Monsieur AGBEKODO** rappelle que depuis le départ d'Arnaud COURTECUISSÉ, expert en coopération internationale, en détachement de deux ans au Maroc, une nouvelle organisation a été mise en place au sein de l'Agence.

L'instruction des dossiers d'intervention en coopération décentralisée est gérée par Jean-Philippe KARPINSKI et son équipe.

La partie coopération institutionnelle, comprenant les jumelages avec notamment les pays de du bassin de l'est de l'Europe et la composante Jeunesse, est gérée par Géraldine AUBERT et Christine DERICQ.

Cette nouvelle équipe prend en charge la coopération internationale en plus de ses activités habituelles, ce qui est très méritant.

Monsieur AGBEKODO présente la situation des engagements relative à la ligne X 33 « action internationale » qui se décompose en deux sous lignes :

- X330 : action internationale - coopération décentralisée
- X331 : action internationale - coopération institutionnelle

	X330	X331	Total X33
Dotation Initiale 2016	1 450 000,00 €	100 000,00 €	1 550 000,00 €
AP années antérieures annulées non réengagées	938,00 €	0,00 €	938,00 €
Engagements effectués	0,00 €	75 676,65 €	75 676,65 €
Reste à engager au 13/05/2016	1 450 938,00 €	24 323,35 €	1 475 261,35 €
Dossiers soumis à la décision de la CPAIDD du 13/05/2016	123 381,00 €	0,00 €	123 381,00 €
Dossiers à engager par décision du Directeur Général suite aux CPAIDD (1)	282 500,00 €	0,00 €	282 500,00 €
Reste à engager après la CPAIDD	1 044 119,00 €	24 323,35 €	1 068 442,35 €
% d'engagement	28 %	75,68 %	31,07 %

(1) Ces engagements concernant les tranches 2016 pour des actions déjà décidées les années antérieures par la CPAIDD

Monsieur AGBEKODO souligne que les services de l'Agence resteront vigilants à ce que d'ici la fin de l'année, le maximum de crédits soit consommé.

Monsieur HAUSSOULIER demande ce qui a généré concrètement une consommation de la sous-ligne coopération institutionnelle déjà au niveau des ¾ de la dotation.

Madame MARTIN explique que la sous-ligne coopération institutionnelle est abondée au fur et à mesure des besoins. La priorité de l'action internationale est donnée à la coopération décentralisée.

Monsieur KARPINSKI précise que la situation des engagements présentée en séance diffère de la présentation du dossier de séance. En effet, la consommation de la ligne X330 est de 8,51 % dans le dossier alors qu'elle est de 28% en séance. Cette différence s'explique par le fait de l'avancement d'engagement de dossiers décidés antérieurement et comprenant différentes phases. Après contact avec les ONG et associations concernées, il peut être espéré qu'une grande partie de ces dossiers seront engagés cette année. Des crédits sont en conséquence réservés pour les phases 2 et 3 des dossiers déjà votés.

Monsieur KARPINSKI présente la liste des 6 dossiers à engager par Décision du Directeur en 2016 :

- Eau Vive, projet au Burkina Faso (phase 3)
- Energie solidarité, projet à Cuba (phase 2)
- Réseau Projection au Burkina Faso (phase 2)
- Inter Aides, projet en Mozambique (phase 2)
- HAMAP, projet au Cambodge (phase 2)
- Le Partenariat, projet en Guinée (phase 2)

Soit un **montant total à engager de 282 500 €**

Monsieur KARPINSKI indique que 5 dossiers sont proposés à l'avis de la CPAIDD du 13 mai 2016 pour un montant total de 123 381 €.

Il précise que les services de l'Agence ont reçu 11 dossiers, 6 dossiers étaient incomplets et ne sont pas présentés. Il rappelle que les critères d'éligibilité ont été revus en 2016 pour être plus sévères suite aux remarques de la Cour des Comptes notamment en demandant une participation des collectivités du bassin Artois-Picardie à 5% du montant des travaux, ce qui a un effet bloquant pour bon nombre de dossiers.

3 - COOPERATION DECENTRALISEE

3.1 – Projets de coopération décentralisée soumis à la Commission (points proposés pour avis à la CPAIDD) avec présentation de la grille d'évaluation des projets de coopération décentralisée

Monsieur KARPINSKI présente, en référence au point n°3 les 5 dossiers présentés à l'avis de la CPAIDD du 13 mai 2016 avant décision du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 pour un montant total de 123 381 € :

1) Dossier de l'ONG HAMAP pour l'accès à l'assainissement en milieu scolaire pour les élèves de Koudougou et Kokologo dans la Province du Boulkiemde (centre ouest du Burkina Faso) :

Note d'évaluation : 12/20 - Date projet : démarrage juin 2016

Montant du projet : 198 930 € sur deux ans (98 999 €/2016)

Montant de l'aide sollicitée : 49 495 € en 2016, 49 970 € en 2017 / Proposition alternative des services de l'agence.

Monsieur KARPINSKI souligne que les services sont favorables techniquement au dossier HAMAP, en revanche, ils proposent de revoir le niveau de financement de l'Agence.

En effet, le coût des travaux relatifs à l'assainissement des eaux sanitaires ne représente que la moitié du montant du projet en première année (48 210 € sur 98 999 €), les autres dépenses étant constituées par les frais de sensibilisation, de formation, de communication, d'études, de coordination, de missions, des frais administratifs ainsi que les divers et imprévus.

Il est proposé deux options pour le calcul de l'aide de l'Agence :

- 1) Prendre en compte l'intégralité du coût demandé, soit 50% de 98 999 € en première année de projet,
- 2) Réduire le montant éligible pour le calcul de l'aide de l'Agence en dérogation de la délibération de programme qui ne permet pas actuellement de plafonner les coûts éligibles.

Pour ce faire, il est proposé de ne pas prendre en compte :

- les frais de missions de 5480 €,
- les frais de communication et inauguration de 1400€,
- les frais administratifs de 8839 €,
- les frais « divers et imprévus » de 1768 €,

Ce qui amène à un montant éligible de financement de 81 512 € au titre de la première année du projet au lieu de 98 999 €, soit 40 756 € de participation financière (50%) de l'Agence pour la première année du projet. Si cette solution est validée, il faudra réfléchir à transposer la méthode pour d'autres dossiers au travers de la délibération de programme.

Délégation est donnée au Directeur Général pour engager en 2017 une participation financière complémentaire sur la base des mêmes critères que ceux retenus en phase 1.

Remarques :

Monsieur COTEL remarque le coût important du poste « coordination du projet » qui s'élève à 18 138 €.

Madame MARTIN explique que ce poste est souvent important dans les projets de coopération décentralisée : l'aspect logistique et accompagnement des travaux est plus difficile et donc cher dans les pays en développement.

Monsieur HAUSSOULIER souligne l'intérêt d'estimer, dans l'analyse des dossiers, le niveau d'accompagnement de l'Agence dans le montant des travaux proposé à financement, par exemple pour le dossier HAMAP, 30 % des 48 210 € de travaux (construction de postes WC). Il indique être également choqué de l'importance de certains postes dans le coût de l'opération. Il ajoute qu'il est important de comprendre ce que représentent les postes de l'opération, notamment pour le dossier HAMAP, celui de « la coordination de projet ».

Madame VERBRUGGHE indique ne pas être choquée par le poste travaux du dossier HAMAP car il comprend la construction de 55 postes de WC sur un territoire vaste avec des déplacements nombreux. Le projet de travaux comprend de l'accompagnement avec du personnel mobilisé.

Elle propose que les nouvelles règles d'instruction des dossiers soient réécrites et portées à connaissance des porteurs de projets.

Elle aimerait par ailleurs savoir si les co-financements du projet sont aujourd'hui acquis (Artois Comm et Dreux).

Monsieur KARPINSKI rappelle que la délibération de programme ne comporte pas de règles de plafonnement des aides et la commission reste souveraine pour émettre des avis.

Dans le passé, des dossiers n'ont pas été retenus sur des montants qui paraissaient excessifs.

Il indique qu'Artois Comm a bien confirmé son co-financement à hauteur de 20 000 € mais qu'il n'a pas connaissance de la confirmation de la ville de Dreux sollicitée pour 39 724€.

En réponse à Monsieur DUJARDIN, Monsieur KARPINSKI précise que la maîtrise d'ouvrage est réalisée par l'ONG HAMAP et les travaux sont réalisés par des entreprises locales. En terme de suivi des opérations, il explique que pour le solde, l'Agence demande l'ensemble des pièces techniques et les pièces administratives et financières. En complément, il existe des missions pour aller contrôler sur place la réalisation des travaux.

Monsieur HAUSSOULIER explique que dans le cadre des missions de contrôle, il existe des coopérations entre agences de l'eau pour mutualiser l'organisation des déplacements.

Monsieur COTEL souligne que le contrôle des travaux effectués peut se réaliser au travers de l'examen des factures. En revanche, il s'étonne sur la différence entre le montant des travaux et le montant global de l'opération. Il affirme que même en ajoutant les honoraires sur les travaux et les obligations de contrôle, il est peu probable en France et en Europe d'arriver à un tel écart.

Monsieur HAUSSOULIER suppose que s'ajoutent les contraintes d'éloignement, de difficulté d'exploration des sites qui complexifient également la situation.

Monsieur PREVOST, de par son expérience passée en matière d'appels d'offres, souligne qu'il n'est possible de juger exactement le dossier qu'à travers une analyse détaillée. Il faudrait pour cela étudier le poste travaux en nombre/jours (matériels et moyens mobilisés). Il note que 14 établissements scolaires sont concernés par la construction de wc, il faudrait connaître la distance entre ces établissements et le détail des travaux. Il reconnaît qu'en terme de pourcentage, lorsque l'on regarde l'application de la réglementation française, le montant ne serait pas atteint.

Cette analyse fine serait à comparer aux anciens dossiers acceptés par l'Agence.

Monsieur KARPINSKI explique que l'analyse détaillée du dossier HAMAP a permis de déterminer que le poste « coordination du projet » ne concerne effectivement que ce sujet.

Cependant, ce qui choque avant tout les services, c'est qu'est ajouté des « frais administratifs » de 10% sur tous les travaux et un poste « divers et imprévus ».

C'est pour cette raison que les services de l'Agence proposent de ne prendre en compte les frais de structure que sur les travaux ou encore de ne pas prendre en compte le poste « divers et imprévus » sachant qu'un dossier présenté en financement doit être d'avance bien maîtrisé techniquement.

Monsieur KARPINSKI précise à Madame VERBRUGGHE que l'ONG HAMAP est situé à Alfortville. L'Agence a déjà financé par le passé plusieurs dossiers avec HAMAP, notamment au Cambodge.

Monsieur AGBEKODO rappelle les éléments soumis à décision.

Le montant du projet présenté en 2016 est de 98 999 €, proche des 100 000 € maximum éligibles pour ce genre de dossiers.

De par son expérience en matière de coopération décentralisée internationale, les frais de structure représentent difficilement 20 à 30, il faut une analyse attentive. Il existe aujourd'hui un débat entre les Agences et la coalition des ONG pour limiter projet par projet les frais de gestion. Les grandes ONG ont en effet des frais de structure plus importants, avec des sièges à Paris et dans les grandes villes françaises. Elle emploient également des ingénieurs et experts. Leur organisation est positive car elle permet de garantir la faisabilité des projets mais coûte cher. Or, la coopération décentralisée est faite pour permettre l'accessibilité à l'eau et à l'assainissement des populations en besoin et n'a pas pour but de payer des frais de siège exorbitants. Dans le dossier HAMAP, on compte 37% de frais de siège, ce qui est très élevé.

Les services de l'Agence proposent en conséquence des critères généraux avec deux options :

- retenir l'ensemble du montant de l'opération présenté pour 2016 soit 98 999 €,
- ne retenir que 81 512 € pour éligible, ce qui selon les services de l'Agence, suffirait largement pour faire des constructions de postes de WC dans plusieurs contrées d'Afrique et sachant que les frais de coordination devraient inclure les missions exploratoires et autres dépenses diverses.

Monsieur HAUSSOULIER indique que l'Agence aurait intérêt que soit retenue la solution la plus avantageuse pour elle en terme de participation financière, en excluant un certain nombre de frais. Il rappelle qu'il existe une pratique chez certaines associations qui vivent grâce à la coopération décentralisée et qui s'arrangent pour être juste en dessous du plafond de participation financière de financeurs, en n'hésitant pas à gonfler certains postes.

Il souligne la nécessité de définir à terme une même méthode en inter-agences avec un pourcentage maximal d'accompagnement de l'agence sur chaque poste d'interventions des futurs projets présentés.

Il indique être davantage soucieux de la réalisation de travaux, objet de la participation financière, que du soutien de manière démesurée aux frais de structure du porteur de projet.

Monsieur DUJARDIN indique que les services ont sûrement des prix moyens à disposition qui permettent de vérifier les frais d'installation d'adduction d'eau ou encore de wc au Burkina Faso.

Monsieur HAUSSOULIER indique que cette vérification peut se faire également grâce aux factures des entreprises qui seront fournies.

La vigilance doit porter avant tout sur le détail que l'on finance exactement. Il rappelle que la Cour des Comptes s'attache au financement de la coopération décentralisée, notamment en ayant recommandé une participation minimum des collectivités locales.

Monsieur DANLOUX évoque l'intérêt de mieux cibler les projets entre agences en s'accordant sur les territoires d'interventions pour mieux ensuite visualiser les résultats, ce qu'a rappelé également la Cour des Comptes. L'objectif est d'éviter d'éparpiller les interventions.

or Jn

Monsieur AGBEKODO souligne que le rôle de l'Agence, en matière de coopération décentralisée et en application de la loi Oudin-Santini, est d'accompagner les collectivités et les ONG de son bassin et elle ne peut pas cibler à leur place leur lieu d'intervention. Par contre, elle peut en effet sensibiliser les collectivités à se regrouper.

Il confirme à Madame DE MEREUIL qu'il existe une répartition des secteurs d'intervention entre agences, notamment en matière de coopération institutionnelle avec par exemple :

- L'Amérique latine pour l'Agence de l'Eau Adour-Garonne,
- Le Burkina Faso pour l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,
- L'Europe de l'Est pour l'Agence de l'Eau Artois-Picardie,
- Et les grands bassins africains répartis par agence,

ce qui n'empêche pas les agences d'intervenir sur d'autres lieux que leurs secteurs mais en cohérence avec l'agence référente sur la zone d'intervention.

Monsieur HAUSSOULIER propose que la Commission donne son avis sur les propositions des services de l'Agence concernant le dossier de l'ONG HAMAP.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité à l'option dérogatoire à la délibération de programme de réduction des coûts éligibles du dossier HAMAP basée sur la prise en compte des 81 512 € de montant éligible au lieu de 98 999 €, soit 40 756 € de participation financière (50%) de l'agence pour la première année du projet. Délégation est donnée au Directeur Général pour engager en 2017 une participation financière complémentaire sur la base des mêmes critères que ceux retenus en phase 1.

Il est convenu par ailleurs de revoir à terme les critères d'instruction des dossiers avec la révision de la délibération de programme action internationale.

Monsieur HAUSSOULIER propose par ailleurs que les membres de la commission puissent rencontrer les porteurs de projets dans le cadre d'une après-midi, en dehors du formalisme de la CPAIDD, afin de mieux les connaître et appréhender leurs projets.

Madame DE MEREUIL propose que dans le cadre de la vérification des travaux du projet, un observateur soit missionné sur place avant et après le projet.

Monsieur HAUSSOULIER indique que cette solution serait coûteuse et que la rencontre des porteurs de projets pour mieux comprendre leurs opérations serait déjà satisfaisante.

Madame MARTIN explique qu'une pratique a été mise en place entre agences dans le cadre du contrôle de l'avancement des projets de coopération décentralisée : régulièrement, une personne d'une agence de l'eau va dans un pays et vérifie les projets de toutes les autres agences dans ce pays : il s'agit de missions d'évaluation mutualisées.

2) Dossier de la Communauté d'Agglomération du Douaisis pour l'amélioration durable du service de l'eau potable par la commune de Dédougou (Burkina Faso) :

Note d'évaluation : 12/20 - Date projet : 2014 et 2015

Montant du projet : 52 000 €

Montant de l'aide sollicitée : 26 000 €

Monsieur KARPINSKI précise que l'opération réalisée en deux phases (2014 et 2015) ayant subi diverses modifications de budget, de nature de prestations ainsi que de délais, il est proposé à titre dérogatoire d'annuler le dossier initial et de présenter un dossier global sur la

base d'une aide de 50% (taux applicable au début du 10^{ème} programme) sur les 52 000 € du nouveau montant du projet ; soit 26 000 €.

Pas de remarque.

Monsieur HAUSSOULIER propose que la Commission donne son avis sur la proposition dérogatoire des services de l'Agence concernant le dossier de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité à la proposition dérogatoire des services de l'Agence concernant le dossier de la Communauté d'Agglomération du Douaisis : annulation du dossier initial et prise en compte d'un dossier global sur la base d'une aide de 50% (taux applicable au début du 10^{ème} programme) sur les 52 000 € du nouveau montant du projet ; soit 26 000 €.

3) Dossier de l'Association Notsé Organisation Agricole pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable pour les villages de Tsikpé et Séva (Togo) :

Note d'évaluation : 10/20 - Date projet : démarrage juin 2016

Montant du projet : 25 450 €

Montant de l'aide sollicitée : 12 725 €

Partenariat de la collectivité du bassin à confirmer : Bapaume

Monsieur KARPINSKI explique qu'à ce jour le partenariat de la ville de Bapaume reste à confirmer, en attente de réception du courrier officiel d'engagement de la collectivité.

Il est proposé d'engager la participation financière de 12 725 €, bien que la note du projet soit de 10/20,

Remarques :

Monsieur DANLOUX fait remarquer que l'opération est liée à la création d'un forage d'eau potable à 70 m de profondeur. Il demande si celui-ci sera bien efficace en réserve d'eau.

Monsieur KARPINSKI explique qu'une étude hydrogéologique a été menée sur les sites concernés : elle démontre la présence d'eau aux endroits qui feront l'objet de forages. Cette étude hydrogéologique est dans le dossier de demande de participation financière. Plusieurs pré-forages de reconnaissance ont été réalisés.

Monsieur AGBEKODO confirme que le dossier est très sérieusement monté.

Monsieur KARPINSKI explique que sur la problématique de la confirmation du partenariat d'une collectivité du bassin : il a été conseillé à la ville de Bapaume d'avoir des partenariats avec d'autres collectivités au cas où elle ne pourrait finalement pas soutenir le dossier. La réponse sera connue de toute façon pour le Conseil d'Administration du 17 juin 2016.

Monsieur DUJARDIN s'étonne de l'importance donnée au dossier alors qu'il n'a obtenu qu'une note de 10/20.

Monsieur KARPINSKI explique que différents critères entrent en ligne de compte pour la notation. Il renvoie à la grille de sélection des dossiers de coopération décentralisée annexée au point n°3 du dossier de séance. Celle-ci a été réalisée au début du Xème Programme

d'intervention et est utilisée pour la présentation à chaque nouvelle instance des dossiers soumis au vote.

Une note de 12/20 permet le passage du dossier en commission.

Une note inférieure à 12/20 oblige dans l'absolu à attendre la dernière commission de l'année en fonction des fonds disponibles.

Madame DE MEREUIL demande quelle est l'activité complète de l'association Notsé Organisation Agricole, supposant qu'elle n'aide pas uniquement aux forages d'eau.

Monsieur KARPINSKI explique que l'association aide en priorité le développement agricole.

Madame DE MEREUIL indique qu'il faut être vigilant à ne pas aider une association qui fait de l'agriculture avec des produits chimiques. Il serait incohérent de devoir donner dans quelques années des subventions pour dépolluer l'eau et soigner les populations à cause des produits chimiques.

Monsieur KARPINSKI explique qu'il n'a pas à l'instant T de réponse à donner sur l'utilisation ou non de produits chimiques par l'association. En revanche, il explique que cette opération est montée sous l'aspect agricole. Face au forage qui ne fonctionne plus, la population consomme l'eau du barrage utilisé pour l'agriculture, ce qui engendre des maladies. L'association intervient donc sur des forages d'eau pour la population et cherche à restructurer le barrage. L'eau qui sera retenue au niveau du barrage pourra être réutilisée en agriculture. Le projet est donc beaucoup plus global.

Monsieur HAUSSOULIER propose que la Commission donne son avis sur la proposition des services de l'Agence concernant le dossier de l'Association Notsé Organisation Agricole.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité à la proposition des services de l'Agence concernant l'Association Notsé Organisation Agricole : participation financière de 12 725 € bien que la note du projet soit de 10/20 sous réserve de confirmation du partenariat d'une collectivité du bassin.

4) Dossier de GOODPLANET BELGIUM (association Belge) pour l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour les villageois des différents quartiers de Wara (Burkina Faso) :

Note d'évaluation : 12/20 - Date projet : juin 2016

Montant du projet : 109 925 €

Montant de l'aide sollicitée : 33 900 €

Monsieur KARPINSKI explique que ce dossier est présenté à titre dérogatoire car l'association GOODPLANET BELGIUM, porteur du projet, possède un statut juridique belge. Il est donc proposé d'accorder la participation financière de 33 900€ en dérogeant à l'article 1.2.2 de la délibération de programme n°15-A-047 : « Le bénéficiaire direct de la participation financière est une collectivité territoriale, ou un groupement de collectivités territoriales du bassin, ou un organisme sans but lucratif ayant un statut juridique français ».

Monsieur AGBEKODO explique que l'Agence a déjà travaillé avec l'association GOODPLANET BELGIUM par le passé : ses dossiers sont solides. Il est donc proposé, afin de respecter strictement les règles de la délibération programme de donner un avis favorable au dossier par dérogation.

Pas de remarque.

Monsieur HAUSSOULIER propose que la Commission donne son avis sur la proposition dérogatoire des services de l'Agence concernant le dossier de l'Association GOODPLANET BELGIUM.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité à la proposition dérogatoire des services de l'Agence concernant l'Association GOODPLANET BELGIUM : participation financière de 33 900€ en dérogeant à l'article 1.2.2 de la délibération de programme n°15-A-047 : « Le bénéficiaire direct de la participation financière est une collectivité territoriale, ou un groupement de collectivités territoriales du bassin, ou un organisme sans but lucratif ayant un statut juridique français ».

- 5) Dossier de l'association Le Partenariat pour un projet de test de mise en place d'un système d'assainissement individuel des eaux usées par méthanisation et phyto-épuration pour une famille de la ville d'Horodiste en Moldavie :

Note d'évaluation : 10/20 - Date projet : juin 2016

Montant du projet : 20 102 €

Montant de l'aide sollicitée : 10 000 €

Monsieur KARPINSKI précise que le dossier est une opération pilote.

Remarques :

Monsieur HAUSSOULIER demande si dans un cas de figure identique, une famille française éloignée de tout système de raccordement, et qui présenterait en direct à l'Agence une proposition d'opération similaire, pourrait bénéficier de 50% d'aides de l'Agence pour réaliser ses travaux.

Monsieur KARPINSKI explique que cette demande serait traitée dans le cadre de l'Assainissement Non Collectif. Cet Assainissement Non Collectif ferait l'objet d'une étude à la parcelle. Si l'installation était agréée par le Ministère, elle pourrait être financée au titre de l'ANC. Or, l'installation du dossier Le Partenariat n'est pas agréée en France.

En réponse à Monsieur DUJARDIN, Monsieur KARPINSKI explique que le méthane serait réutilisé pour le chauffage de la maison, objectif de l'expérimentation.

En réponse à Monsieur DEFLESSELLE, Monsieur KARPINSKI confirme que ce test réalisé en Moldavie a pour objectif de se développer dans le secteur.

Madame VERBRUGGHE estime que ce dossier n'est pas de la coopération décentralisée : il s'agit d'une opération test pour une famille et il n'est pas prévu en l'état de reproduction à une échelle plus grande.

Monsieur KARPINSKI confirme que le projet est un test au niveau de la Moldavie et a justement pour intérêt de pouvoir servir à ce pays, défavorisé économiquement et où il n'existe quasiment pas d'assainissement. Il confirme que l'objectif est que le projet soit reproductible.

Monsieur COTEL indique que la fiche de présentation du dossier explique bien le contexte du pays : « Les zones rurales de la Moldavie ne bénéficient pas de traitement des eaux usées. Les déchets des toilettes s'écoulent directement dans des puits, les eaux de vaisselle sont jetées derrière les maisons, provoquant ainsi de la pollution et des maladies. La situation énergétique du pays est fragile... ».

Monsieur HAUSSOULIER souligne qu'il est légitime de se demander si le dossier porte sur un projet de recherche et développement d'un produit porté par une multinationale et qui sera ensuite proposé ailleurs. Cependant, si cela était le cas et s'il s'agissait d'un grand groupe, il est peu probable que l'Agence ait été sollicitée pour une si petite somme.

Madame VERBRUGGHE indique qu'il pourrait également s'agir de personnes connaissant une famille et voulant les aider.

Madame MARTIN explique que l'Agence a déjà eu, il y a quelques années, un projet pilote de coopération décentralisée avec la Mongolie, sur Oulan Bator. Ce projet consistait en la récupération des boues qui a permis d'enrichir les sols et le développement d'une agriculture. Le projet a commencé par un petit quartier pilote et est devenu une opération qui fait ses preuves permettant d'éviter la contamination des eaux potables par les eaux souillées de surface.

Madame VERBRUGGHE explique qu'elle est gênée par le fait que l'opération n'est pas présentée comme étant portée par une collectivité sur place ou par le pays dans le cadre d'un programme.

Monsieur AGBEKODO souligne que l'Agence a développé plusieurs projets avec l'association Le Partenariat. Ce projet est sérieux et les contacts pris avec l'association ont confirmé l'idée qui est de reproduire ce système test. Les services de l'Agence ont estimé qu'il était intéressant de financer une innovation qui permette une généralisation à toute une population.

Monsieur HAUSSOULIER retient que l'engagement dans le projet peut être conforté par le sérieux de l'association et l'objectif possible de développement d'autres projets du même type par la suite si l'opération test est concluante.

Il propose à Monsieur KARPINSKI de faire remonter auprès de l'association le souci de la CPAIDD d'avoir l'assurance de reproductibilité du projet.

Monsieur KARPINSKI propose de demander à l'association, dans les conditions de solde, un rapport explicitant la reproductibilité de l'opération.

Monsieur HAUSSOULIER propose que la Commission donne son avis sur la proposition des services de l'Agence concernant le dossier de l'Association Le Partenariat.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité à la proposition des services de l'Agence concernant l'Association Le Partenariat : participation financière de 10 000 €, bien que la note du projet soit de 10/20, sous réserve d'inscrire dans les conditions de solde la fourniture d'un rapport explicitant la reproductibilité du dispositif.

La délibération « action internationale coopération décentralisée » correspondant aux 5 dossiers de participations financières pour un montant total de participation financière de 123 381 € :

Dossier n°97698 : Communauté d'Agglomération du Douaisis

Dossier n°97913 : Association Notsé Organisation Agricole

Dossier n°97923 : GoodPlanet Belgium

Dossier n°97939 : Le Partenariat

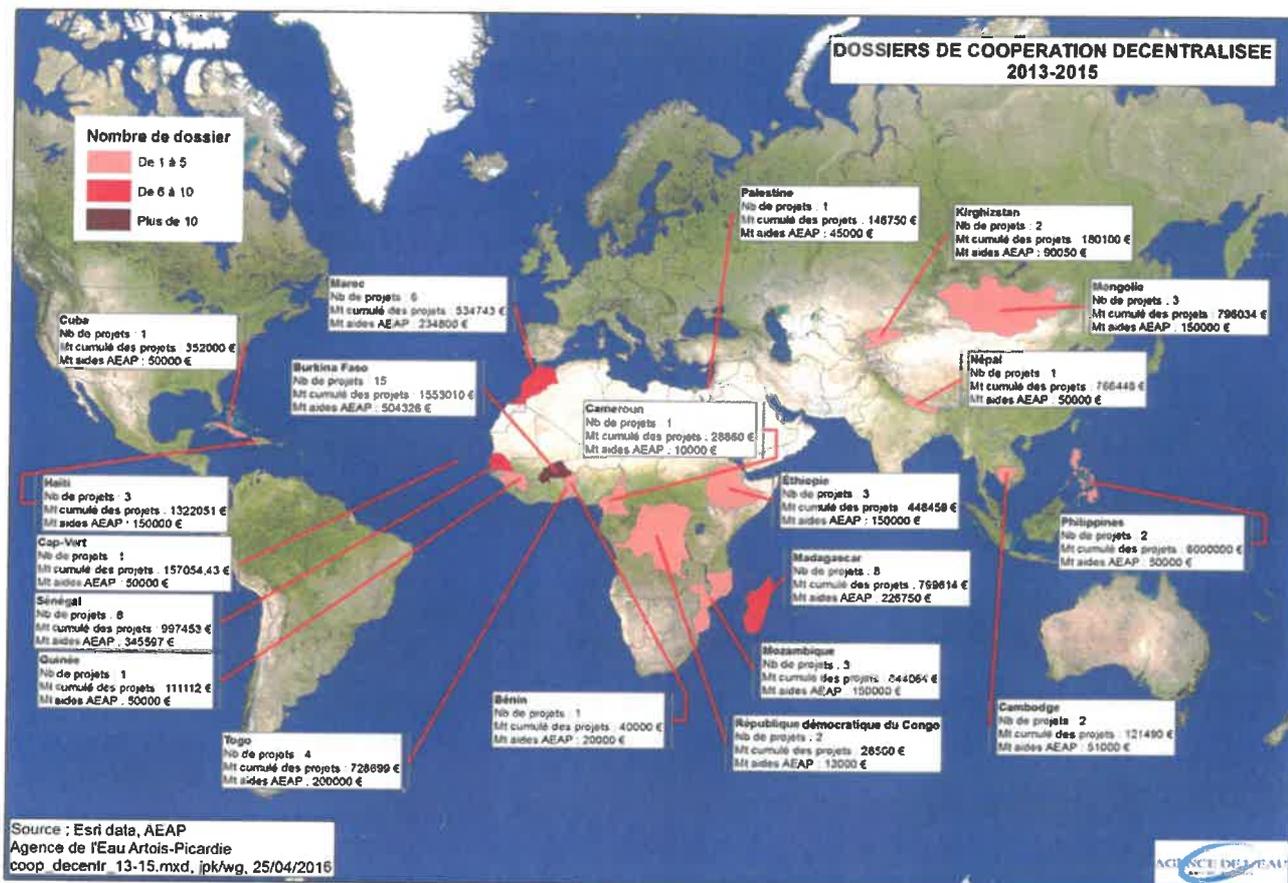
Dossier n°97951 : Hamap

reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 17 juin 2016.

(version modifiée remise sur table annexée au procès-verbal et jointe au point n°3 du dossier du Conseil d'Administration du 17 juin 2016).

Monsieur KARPINSKI présente, en réponse à la demande de Monsieur HAUSSOULIER lors de la CPAIDD précédente et en complément des éléments du dossier de séance, le bilan des actions de coopération décentralisée de 2013 à 2015 en données chiffrées et cartographiques.

Année	Nombre de dossiers	Montant des aides de l'Agence
2013	25	832 562,00 €
2014	24	925 483,00 €
2015	21	845 477,50 €



Monsieur HAUSSOULIER explique qu'il est préoccupé de faire connaître le dispositif de la loi Oudin-Santini après des élus. Il propose de sensibiliser à nouveau les porteurs de projets potentiels sur la possibilité qu'ils ont à être accompagnés en coopération décentralisée.

Monsieur COTEL souligne que la communication réalisée par l'Agence évoque systématiquement l'action internationale. Il indique que c'est en grande partie aux collectivités de prendre soin de bien lire les bulletins qu'elles reçoivent de l'Agence. Il explique qu'il a personnellement découvert ainsi l'action de l'Agence en coopération décentralisée.

Monsieur HAUSSOULIER indique qu'il avait en effet vu cette communication mais n'avait pas saisi, du moins dans ce qu'il a lu, comment concrètement il était possible pour les collectivités de s'associer à la démarche de coopération décentralisée. Il indique qu'il serait utile de rappeler le dispositif dans les communications lues régulièrement par les élus. Il est important de renforcer cette sensibilisation des élus même si elle est déjà faite : il est dommage en effet de constater que des crédits sont ouverts aux collectivités pour des actions de coopération internationale mais qu'ils ne sont pas entièrement consommés chaque année.

OT

h

Madame LACOMBLEZ, pour avoir pratiqué certaines associations d'établissements scolaires faisant de l'aide pour les pays en développement, souligne qu'il existe toujours des recherches de financements. Elle indique qu'il serait intéressant que l'Agence de l'Eau fasse une communication directe vis-à-vis de ces associations. En effet, celles-ci étant en recherche de financements seraient plus à même d'aller voir leurs élus locaux pour les solliciter avec la communication de l'Agence. Elle évoque par exemple l'institut Saint Eloi de Bapaume qui réalise beaucoup de coopération internationale. Cette méthode permettrait peut-être plus de retour sachant que les élus sont plus attentifs lorsque des administrés viennent directement les voir avec un projet.

Monsieur DEFLESSELLE confirme que ce sont les ONG qu'il faut mobiliser avant les élus. La collectivité est un partenaire qui s'ajoute souvent au projet d'une ONG. Sensibiliser les ONG permet ensuite que ce soit elles qui sollicitent ensuite les élus.

Monsieur AGBEKODO souligne que la communication est un art et que l'Agence réalise beaucoup d'actions dans ce domaine. Il cite, entre autres opérations, la journée Mondiale de l'Eau du 22 mars 2016 qui a été l'occasion pour l'Agence de l'Eau d'intervenir dans un colloque spécialement dédié au sujet organisé par la région et l'association Lianes coopération à Lille. Beaucoup d'associations et collectivités étaient présentes.

3.2 – Appel à projets

Monsieur AGBEKODO présente l'appel à projets 2016 (c.f. point et délibération remis sur table – annexe au procès-verbal).

Cet appel à projets concerne la coopération décentralisée dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement et est ouvert du 15 mai au 30 juin 2016.

Si la CPAIDD valide l'appel à projets, il pourra être mis en ligne sur le site internet de l'Agence à partir du 15 mai. Le montant prévisionnel de l'enveloppe est de 300 000 € HT avec des montants finançables par projet de 10 000 à 50 000 € HT et un taux de participation financière de 50 à 80% des dépenses éligibles selon l'intérêt et le nombre de projets.

Monsieur AGBEKODO évoque particulièrement les critères d'évaluation et de sélection des projets tels que détaillés dans le point.

Il précise que sera demandé au Conseil d'Administration de donner délégation au Directeur Général pour que les fonds soient engagés dès cette année 2016 pour les projets sélectionnés. Il sera rendu compte à la CPAIDD et au CA des dossiers engagés.

Remarques :

En réponse à Madame LACOMBLEZ, **Monsieur VALIN** explique que dans la délibération programme pour l'action internationale, il est prévu que chaque année puisse être lancé un appel à projets en délégation du Directeur Général après en avoir informé la Commission. Il n'est donc pas nécessaire d'obtenir une validation du Conseil d'Administration du 17 juin 2016 sachant que l'appel à projets sera lancé dès le 15 mai 2016.

Monsieur HAUSSOULIER propose que la Commission donne son avis sur la proposition des services de l'Agence d'appel à projets 2016.

Les membres de la commission émettent un avis favorable à l'unanimité à la proposition des services de l'Agence concernant le lancement de l'appel à projets 2016.

La délibération « appel à projet 2016 – coopération décentralisée »

reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 17 juin 2016.

Par cette délibération, le Conseil d'Administration pourra donner délégation au Directeur Général de l'Agence pour engager les participations financières issues de l'analyse effectuée lors de l'appel à projet en matière de coopération décentralisée dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour l'année 2016 suivant les critères mentionnés en annexe de la délibération.

(version modifiée remise sur table annexée au procès-verbal et jointe au point n°3 du dossier du Conseil d'Administration du 17 juin 2016).

4 - COOPERATION INSTITUTIONNELLE

Point 4.1. Etat d'avancement

Madame AUBERT présente, en référence au point n°4.1, l'état d'avancement de la coopération institutionnelle.

Elle souligne que des missions de coopération institutionnelle pourront se réaliser au cours du deuxième semestre 2016 au Pérou, en Pologne, en Bulgarie.

Monsieur AGBEKODO rappelle que Madame la Ministre Ségolène Royal souhaite, en plus de l'organisation inter-agences actuelle en la matière, que les agences travaillent selon une répartition par grands bassins africains pour la coopération institutionnelle. L'Agence de l'Eau est en train d'étudier quels peuvent être les partenaires et interlocuteurs au Maroc, sur le bassin de Sébou. L'Agence a pu rencontrer lors de l'événement de l'école écologique des jeunes une délégation du Maroc de l'Université de Kenitra qui semble motivée. Un point d'avancement sur le sujet sera présenté lors de la prochaine commission.

Point 4.2. Les instances jeunesse

Madame DERICQ présente, en référence au point n°4.2, l'actualité des instances jeunesse.

Elle propose également le visionnage de deux vidéos. L'une est relative à l'école écologique internationale qui s'est déroulée du 4 au 7 avril 2016, l'autre au 13^{ème} Parlement européen des jeunes pour l'eau de mars 2016 dans le cadre duquel la délégation PJE a remporté le 1^{er} prix catégorie vidéo et le 2^{ème} prix catégorie poster sur 19 pays représentés.

Parallèlement à la vidéo sur l'école écologique des jeunes pour l'eau, elle en présente le programme détaillé :

Lundi 4 avril La richesse des dunes, leur rôle

- Ouverture officielle à la Communauté Urbaine de Dunkerque

- Char à voile et découverte des dunes avec les gardes du littoral

Mardi 5 avril Les rivages marins

- Randonnée sur le site des 2 caps avec EDEN 62 et Nausicaa

Mercredi 6 avril Le territoire dunkerquois

- AGUR, visite du Port en Texel et musée portuaire

Jeudi 7 avril Au-delà des frontières

- Platier d'Oye, ateliers COP 22, communication et Goodplanet pour le projet jeunesse sur le fleuve Sebou

Elle invite également les membres de la commission à consulter l'analyse des réponses au questionnaire du 3 mai 2016 de l'école écologique internationale « Eau, adaptation et innovation face au réchauffement climatique sur le littoral » (remis sur table – annexe au procès-verbal).

Remarques :

Monsieur COTEL demande comment sont sensibilisés les jeunes aux instances jeunesse.

Madame DERICQ explique que cet appel à candidatures se réalise au niveau du bassin avec le Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois-Picardie (PJE) et au niveau du district international de l'Escaut pour le Parlement des Jeunes de l'Escaut.

La sensibilisation des jeunes se réalise avec l'aide de l'Education Nationale et d'enseignants motivés venant aux séances avec leurs classes. Madame DERICQ explique qu'elle démarché régulièrement les établissements scolaires et repère les établissements intéressés. L'essentiel est de trouver des jeunes et enseignants motivés. Madame DERICQ démarché également les structures disposant d'une instance de Jeunes. L'Agence a également une convention avec l'enseignement agricole qui permet d'informer régulièrement les établissements agricoles de l'existence des instances jeunesse. Les instances jeunesse ont une envergure de 60 membres sachant qu'un jeune est motivé deux ans, le renouvellement est donc permanent.

Madame DERICQ confirme à Monsieur COTEL qu'il existe peu de jeunes du sud du bassin et que s'il trouve des personnes intéressées, elle est ouverte volontiers aux candidatures.

Madame DELELIS confirme que l'évènement « Grand quizz de l'eau » organisé par l'Agence au Grand Palais à Lille dans le cadre de la Journée Mondiale de l'Eau du 22 mars 2016 a été l'occasion de s'approcher de beaucoup d'établissements présents qui répondaient à l'appel de l'Agence. Des contacts précis ont été pris notamment auprès d'enseignants particulièrement motivés pour collaborer avec les instances jeunesse. Or, dès l'instant où l'enseignant entre dans la structure, c'est un gage de pérennité avec ses classes successives.

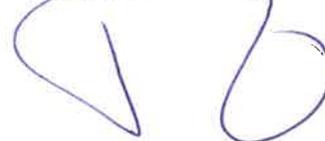
Monsieur HAUSSOULIER invite les membres à consulter le rapport d'activité de la coopération internationale des agences de l'eau de juillet 2015 qui leur est remis sur table. Il remercie l'ensemble des participants et clôt la séance de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 13 mai 2016 à 16h00.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DE L'ACTION INTERNATIONALE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**



Stéphane HAUSSOULIER

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Olivier THIBAUT

ANNEXE

**DELIBERATION N° 16-A-... DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (PROJET)**

TITRE : ACTION INTERNATIONALE COOP DECENTRALISEE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Décret n° 2007-980 du 15 mai 2007 modifié relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois - Picardie applicable au 11 décembre 2015 et vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 15-A-064 du Conseil d'Administration du 27 novembre 2015 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 15-A-030 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 portant approbation des montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-047 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à l'action internationale dans le cadre de la coopération institutionnelle, de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 3.1 de l'ordre du jour de Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 13 mai 2016,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 3 de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 17 juin 2016,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

ARTICLE 1 -

L'Agence apporte une participation financière pour les opérations reprises en annexe à la présente délibération et selon les modalités qui y sont indiquées. Le montant de l'engagement s'établit à :

5 dossiers d'interventions	
Montant cumulé sous forme de subvention	123 381,00 €
Montant cumulé sous forme d'avance convertible en subvention	
Montant cumulé sous forme d'avance remboursable	
Montant total	123 381,00 €

ARTICLE 2 -

Délégation est donnée au Directeur Général pour établir et signer avec chaque maître d'ouvrage la convention ou l'acte d'attribution correspondant, conformément aux dispositions prévues par la délibération fixant les modalités générales d'interventions de l'Agence.

ARTICLE 3 -

Pour le dossier 97951 (Hamap), délégation est donnée au Directeur Général pour engager en 2017 une participation financière complémentaire.

ARTICLE 4 -

Le montant des participations financières est imputé sur la ligne de Programme X330.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Jean-François CORDET

Olivier THIBAUT

**ANNEXE A LA DELIBERATION N° 16-A-... DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (PROJET)**

N° de dossier	Nom du maître d'ouvrage	Opérations			Montant prévisionnel de l'opération (€)				Participation financière (€)			
		Objet	Localisation	HT ou TTC	Montant total	Montant éligible	Montant finançable	Plafonné	Nature*	Taux ou forfait	Montant maximal	Garantie financière
97698.00	CA DU DOUJAIS C.A.D.	Contribuer au renforcement de la capacité de maîtrise d'ouvrage locale, notamment le financement durable du service public de l'eau. Amélioration de la gestion durable du service public de l'eau potable par la commune de Dédougou.	Commune de Dédougou (Burkina Faso)	TTC	52 000	52 000	52 000		S	50	26 000	
97913.00	ASSOCIATION NOTSE ORGANISATION AGRICOLE	Amélioration de l'accès à l'eau potable pour les villages de Tsikpé et Séva au TOGO	Village de Tsikpé et Séva au TOGO	TTC	25 450	25 450	25 450		S	50	12 725	
97923.00	GOODPLANET BELGIUM	Amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène pour les villageois des différents quartiers de Wara au Burkina Faso.	Quartiers du village de Wara au Burkina Faso	TTC	109 925	109 925	109 925		S	30,84	33 900	
97939.00	LE PARTENARIAT	Projet test de mise en place d'un système d'assainissement individuel des eaux usées par méthanisation et phyto-épuration pour une famille de la ville d'Horodiste en MOLDAVIE.	Village de HORODISTE de l'arrondissement de Raionul Rezina en Moldavie	TTC	21 202	20 102	20 102		S	49,75	10 000	
97951.00	HAMAP	Accès à l'assainissement en milieu scolaire pour les élèves de Koudougou et de Kokologo dans la Province de Boulikemé dans la Région Centre Ouest au Burkina Faso.	Communes de Koudougou et de Kokologo dans la Province du Boulikemé au Burkina Faso.	TTC	98 999	81 512	81 512		S	50	40 756	
TOTAL					307 576,00	288 989,00	288 989,00				123 381,00	

* S : Subvention

70

POINT N° 3.2

APPEL A PROJET 2016 - COOPERATION DECENTRALISEE

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance un appel à projets en matière de coopération décentralisée dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement (mise en œuvre de la loi Oudin-Santini) pour l'année 2016

Durée de l'appel à projet : 15 mai au 30 juin 2016

Depuis la mise en œuvre de la Loi Oudin Santini du 9 février 2005, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie apporte un appui technique et financier à des projets de coopération décentralisée.

Ces projets concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement.

L'Agence apporte son soutien à des projets pour lesquels une collectivité locale ou territoriale, ou une structure intercommunale « Eau » ou « Assainissement » du bassin Artois-Picardie est impliquée.

Les projets sont évalués sur leur capacité à être pérennes, c'est-à-dire que les investissements mis en place (points d'eau, borne fontaine, latrines) soient suffisamment entretenus, ce qui passe par le renforcement et l'implication des autorités locales en charge de ces ouvrages.

Comme chaque année depuis 2012, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance, pour l'année 2016, un appel à projet pour soutenir les projets de coopération dont le budget total est compris entre 10 000 euros et 50 000 euros par an.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie met en œuvre une enveloppe prévisionnelle de 300 000 euros qui sera répartie entre les dossiers retenus. Pour chaque projet retenu, la participation financière pourra atteindre un taux maximal compris entre 50% et 80% des dépenses éligibles selon l'intérêt et le nombre des projets.

Quels sont les projets éligibles ?

Cet appel concerne :

- les projets de coopération de Solidarité dans le domaine de l'accès à l'Eau et à l'Assainissement ;
- les projets présentés par une collectivité du bassin Artois-Picardie, une structure inter-communale (eau et/ou assainissement) du bassin, une association composée exclusivement de bénévoles (mais dans ce dernier cas, une collectivité ou une structure inter-communale du bassin Artois-Picardie doit être partenaire du projet) ;
- les projets dont le budget total (sur un an, deux ans ou trois ans) est compris entre 10 000 euros et 50 000 euros par an.

Les projets qui seront soumis à l'Agence seront évalués en fonction de leur impact pour les populations et les conditions de leur pérennité.

Concernant cet appel à projets, les conditions d'éligibilité des projets sont les suivantes :

- l'action est soutenue par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités du Bassin Artois-Picardie à hauteur d'au moins 5% ;
- un relais est assuré sur place par une organisation non gouvernementale (ONG) ou un acteur local qui devra suivre la réalisation et la bonne exécution du projet, et en informer régulièrement l'Agence de l'Eau ;
- le porteur de projet a les compétences en matière d'assainissement ou de gestion de l'eau, pour mener à bien le projet ou est appuyé par des structures ayant ces compétences ;
- une contribution locale effective des bénéficiaires de l'action est apportée, y compris sous forme de travaux réalisés par la population.

Les pays ciblés pour cet appel à projet sont en priorité :

- Pays de l'Afrique subsaharienne francophone, Madagascar, les Comores, Haïti ;
- Pays de la Méditerranée, en particulier du Maghreb ;
- Pays émergents d'Asie et d'Amérique latine.

Quels sont les critères d'évaluation et de sélection ?

L'évaluation des projets se fera sur les critères suivants :

- contribution aux objectifs du développement durable (ODD) en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement ;
- actions mises en œuvre pour s'assurer de l'appropriation du projet par les autorités locales (en charge de l'Eau et de l'Assainissement) et la population locale (ex : mise en place de comité d'usagers) ;
- capacité du projet à évoluer vers une échelle plus importante (un village puis un groupement de villages) et/ou intégrer de nouveaux volets (ex : gouvernance) ;
- actions de communication vers les populations concernées par le projet mais aussi vis-à-vis des populations qui soutiennent le projet (ex : population de la ville du bassin Artois-Picardie partenaire du projet) ;
- prise en compte de la politique de gestion de l'eau définie au niveau national et local et respect des standards définis nationalement et localement ;
- association au projet des services de l'Etat et des collectivités locales ayant compétences en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que de la population locale ;
- intégration d'une dimension sociale impliquant les femmes et les jeunes ainsi que des composantes liées à la formation, à l'appui institutionnel, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à un renforcement des capacités de gestion ;
- inclusion d'un dispositif d'évaluation et comportant des éléments de nature à garantir le bon fonctionnement et la pérennité des installations issues de ce projet.

Communication

Chaque projet retenu devra donner lieu à une communication associant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, tant auprès des habitants de la collectivité territoriale française qu'auprès de ceux de la collectivité bénéficiaire. Dans les comptes rendus intermédiaires et définitifs de l'action, un justificatif de cette communication et de la mention du soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie devra être apporté.

Comment participer à cet appel à projets ?

Les projets doivent être adressés, par courrier uniquement, à M. Olivier Thibault, Directeur Général de l'Agence, au plus tard le 30 juin 2016 midi, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier présentant le projet doit, à minima, détailler les éléments suivants :

- nom, qualité, adresse et coordonnées bancaires du porteur du projet
- Collectivité locale ou territoriale ou structure intercommunale du bassin Artois-Picardie partenaire du projet
- objet du projet, les dates de démarrage et de fin estimées
- éléments permettant de juger de l'impact sur les populations du projet et la pérennité des ouvrages/actions envisagées
- budget et plan de financement
- indicateurs qui permettront de suivre l'état d'avancement du projet

La liste de dossiers retenus sera disponible sur le site de l'Agence de l'Eau au plus tard en novembre 2016.

Pour tous renseignements complémentaires :

Philippe Bourdrez (p.bourdrez@eau-artois-picardie.fr) ou Bruno Penisson (b.penisson@eau-artois-picardie.fr)

**DELIBERATION N° 16-A-... DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (PROJET)**

TITRE : APPEL A PROJET 2016 COOPERATION DECENTRALISEE

VISA :

- Vu la Charte de l'Environnement promulguée par la Loi Constitutionnelle n° 2005-205 du 1er mars 2005,
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu la Loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'Eau et les Milieux Aquatiques,
- Vu le Décret n° 2007-981 du 15 mai 2007 relatif aux Agences de l'Eau,
- Vu le Décret n°2007-980 du 15 mai 2007 modifié relatif aux Comités de Bassin,
- Vu le Règlement Intérieur du Comité de Bassin Artois - Picardie applicable au 11 décembre 2015 et vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 12 septembre 2014,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 15-A-064 du Conseil d'Administration du 27 novembre 2015 en portant approbation des modalités générales des interventions financières de l'Agence,
- Vu le Xème Programme d'Intervention 2013-2018 de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et la délibération n° 15-A-030 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 portant approbation des montants annuels,
- Vu la délibération n° 15-A-047 du Conseil d'Administration du 16 octobre 2015 relative à l'action internationale dans le cadre de la coopération institutionnelle, de la coopération décentralisée et de la solidarité internationale,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 3.2 de l'ordre du jour de Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 13 mai 2016,
- Vu le rapport du Directeur Général présenté au point n° 3 de l'ordre du jour du Conseil d'Administration du 17 juin 2016,

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie décide :

ARTICLE UNIQUE :

Il est donné délégation au Directeur Général de l'Agence pour engager les participations financières issues de l'analyse effectuée lors de l'appel à projet en matière de coopération décentralisée dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement pour l'année 2016 suivant les critères mentionnés en annexe de la présente délibération.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE
L'AGENCE

Jean-François CORDET

Olivier THIBAUT

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance un appel à projets en matière de coopération décentralisée dans le domaine de l'accès à l'eau et à l'assainissement (mise en œuvre de la loi Oudin-Santini) pour l'année 2016

Durée de l'appel à projet : 15 mai au 30 juin 2016

Depuis la mise en œuvre de la Loi Oudin Santini du 9 février 2005, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie apporte un appui technique et financier à des projets de coopération décentralisée.

Ces projets concernent l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en développement.

L'Agence apporte son soutien à des projets pour lesquels une collectivité locale ou territoriale, ou une structure intercommunale « Eau » ou « Assainissement » du bassin Artois-Picardie est impliquée.

Les projets sont évalués sur leur capacité à être pérennes, c'est-à-dire que les investissements mis en place (points d'eau, borne fontaine, latrines) soient suffisamment entretenus, ce qui passe par le renforcement et l'implication des autorités locales en charge de ces ouvrages.

Comme chaque année depuis 2012, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lance, pour l'année 2016, un appel à projet pour soutenir les projets de coopération dont le budget total est compris entre 10 000 euros et 50 000 euros par an.

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie met en œuvre une enveloppe prévisionnelle de 300 000 euros qui sera répartie entre les dossiers retenus. Pour chaque projet retenu, la participation financière pourra atteindre un taux maximal compris entre 50% et 80% des dépenses éligibles selon l'intérêt et le nombre des projets.

Quels sont les projets éligibles ?

Cet appel concerne :

- les projets de coopération de Solidarité dans le domaine de l'accès à l'Eau et à l'Assainissement ;
- les projets présentés par une collectivité du bassin Artois-Picardie, une structure inter-communale (eau et/ou assainissement) du bassin, une association composée exclusivement de bénévoles (mais dans ce dernier cas, une collectivité ou une structure inter-communale du bassin Artois-Picardie doit être partenaire du projet) ;
- les projets dont le budget total (sur un an, deux ans ou trois ans) est compris entre 10 000 euros et 50 000 euros par an.

Les projets qui seront soumis à l'Agence seront évalués en fonction de leur impact pour les populations et les conditions de leur pérennité.

Concernant cet appel à projets, les conditions d'éligibilité des projets sont les suivantes :

- l'action est soutenue par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités du Bassin Artois-Picardie à hauteur d'au moins 5% ;
- un relais est assuré sur place par une organisation non gouvernementale (ONG) ou un acteur local qui devra suivre la réalisation et la bonne exécution du projet, et en informer régulièrement l'Agence de l'Eau ;
- le porteur de projet a les compétences en matière d'assainissement ou de gestion de l'eau, pour mener à bien le projet ou est appuyé par des structures ayant ces compétences ;
- une contribution locale effective des bénéficiaires de l'action est apportée, y compris sous forme de travaux réalisés par la population.

Les pays ciblés pour cet appel à projet sont en priorité :

- Pays de l'Afrique subsaharienne francophone, Madagascar, les Comores, Haïti ;
- Pays de la Méditerranée, en particulier du Maghreb ;
- Pays émergents d'Asie et d'Amérique latine.

Quels sont les critères d'évaluation et de sélection ?

L'évaluation des projets se fera sur les critères suivants :

- contribution aux objectifs du développement durable (ODD) en matière d'accès à l'eau potable et d'assainissement ;
- actions mises en œuvre pour s'assurer de l'appropriation du projet par les autorités locales (en charge de l'Eau et de l'Assainissement) et la population locale (ex : mise en place de comité d'usagers) ;
- capacité du projet à évoluer vers une échelle plus importante (un village puis un groupement de villages) et/ou intégrer de nouveaux volets (ex : gouvernance) ;
- actions de communication vers les populations concernées par le projet mais aussi vis-à-vis des populations qui soutiennent le projet (ex : population de la ville du bassin Artois-Picardie partenaire du projet) ;
- prise en compte de la politique de gestion de l'eau définie au niveau national et local et respect des standards définis nationalement et localement ;

- association au projet des services de l'Etat et des collectivités locales ayant compétences en matière de gestion de l'eau et de l'assainissement ainsi que de la population locale ;
- intégration d'une dimension sociale impliquant les femmes et les jeunes ainsi que des composantes liées à la formation, à l'appui institutionnel, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et à un renforcement des capacités de gestion ;
- inclusion d'un dispositif d'évaluation et comportant des éléments de nature à garantir le bon fonctionnement et la pérennité des installations issues de ce projet.

Communication

Chaque projet retenu devra donner lieu à une communication associant l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, tant auprès des habitants de la collectivité territoriale française qu'auprès de ceux de la collectivité bénéficiaire. Dans les comptes rendus intermédiaires et définitifs de l'action, un justificatif de cette communication et de la mention du soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie devra être apporté.

Comment participer à cet appel à projets ?

Les projets doivent être adressés, par courrier uniquement, à M. Olivier Thibault, Directeur Général de l'Agence, au plus tard le 30 juin 2016 midi, le cachet de la poste faisant foi.

Le dossier présentant le projet doit, à minima, détailler les éléments suivants :

- nom, qualité, adresse et coordonnées bancaires du porteur du projet
- Collectivité locale ou territoriale ou structure intercommunale du bassin Artois-Picardie partenaire du projet
- objet du projet, les dates de démarrage et de fin estimées
- éléments permettant de juger de l'impact sur les populations du projet et la pérennité des ouvrages/actions envisagées
- budget et plan de financement
- indicateurs qui permettront de suivre l'état d'avancement du projet

La liste de dossiers retenus sera disponible sur le site de l'Agence de l'Eau au plus tard en novembre 2016.

Pour tous renseignements complémentaires :

Philippe Bourdrez (p.bourdrez@eau-artois-picardie.fr) ou Bruno Penisson (b.penisson@eau-artois-picardie.fr)



Analyse des réponses au questionnaire 3 mai 2016 Ecole écologique internationale « Eau, adaptation et innovation face au réchauffement climatique sur le littoral »

Le questionnaire permet de vérifier comment les objectifs de l'école écologique ont été atteints et quelle est la perception du changement climatique sur le littoral. Sur 41 jeunes concernés par le questionnaire, 38 ont répondu très rapidement, dans la semaine qui a suivi l'envoi soit un taux de réponse de 95 %.

Rappel des objectifs

- *Découvrir et mettre en valeur un territoire particulier par sa gestion de l'eau, riche du point de vue de la biodiversité et fragilisé par les aménagements et les activités économiques.*
- *Engager la réflexion commune et étudier comment relever les défis de l'adaptation aux changements climatiques.*
- *Réaliser un projet « eau et littoral » pour la COP 22.*
- *Permettre à des jeunes de culture différente de travailler ensemble sur un sujet de l'eau.*

Chaque délégation a présenté un travail sur le littoral lors de la cérémonie d'ouverture. La mission des représentantes du PMJE était de se servir de l'expérience de la COP 21 pour aider l'Ecole écologique à produire une contribution pour la COP 22 pouvant illustrer la mobilisation des jeunes à l'échelle locale.

1) D'une manière générale

Comment perçois-tu le changement climatique sur le littoral ?

Les jeunes connaissent le littoral et sont capables d'expliquer les principales conséquences du changement climatique sur : les aménagements, la biodiversité et les perspectives d'avenir des habitants qui vivent près de la mer voire plus loin. C'est au bord de la mer que les effets du changement climatique leur semblent les plus visibles. Ils sont conscients que le changement climatique va induire des changements dans la façon de vivre et d'aménager le littoral. Les avis sont partagés entre ampleur du phénomène et confiance dans la science et capacité de résilience de l'homme.

Tous sont très sensibles aux aspects écologiques du littoral et à la biodiversité. Ils sont convaincus que tout s'accélère au niveau de la nature et que les décisions pour changer le comportement et les aménagements tardent à être prises.

L'avis de Suzanne, néerlandaise, Vice- Présidente du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau

« Les effets du changement climatique sont bien visibles sur la côte et la montée du niveau de la mer est la conséquence la plus claire que nous ayons ».

L'avis de Haytham, marocain, étudiant à Kenitra

« Le changement climatique sur le littoral est perceptible par le déséquilibre qui touche le couvert végétal, la dégradation des dunes sous l'effet du vent, des vagues et des tempêtes »

Localement, penses- tu que le changement climatique soit suffisamment pris en compte sur le littoral ? Qu'est ce qui te semble innovant ?

Globalement, à l'échelle mondiale et à partir des exemples locaux ayant servi à préparer leur réflexion, ils trouvent que les politiques prennent en compte le phénomène mais qu'elles ne sont pas assez offensives et durables. Les politiques sont encore trop pensées pour protéger les activités économiques et sont très imprégnées de la culture locale, ce qui est une force. Un point positif pour le littoral dunkerquois : les délégations étrangères ont trouvé particulièrement innovante la politique d'achat des terrains par l'Etat. Les présentations d'EDEN 62 et d'AGUR ont été particulièrement appréciées.

Les directives existent mais beaucoup reste à faire pour la prise de conscience que ce soit au niveau du citoyen ou au niveau des décideurs politiques et économiques.

Les jeunes ont été sensibles aux opérations de plantations collectives, aux plantations d'oyats, à la mise en place de filets...

Du point de vue de l'innovation, ils sont conscients que des projets sont engagés, que la dimension historique et culturelle est à intégrer pour que les initiatives sont acceptées et comprises par les habitants du littoral. Ils sont très sensibles aux aspects information du public et respect de la prise de conscience chez les citoyens.

Ils croient beaucoup en la science, ils souhaitent plus de programmes de recherche, plus d'innovations de ce côté. Ils sont particulièrement préoccupés par l'information et la sensibilisation auprès des plus jeunes.

L'avis de Sullivan, français, lycéen à Dunkerque

« A l'heure actuelle, le changement climatique est pris en compte, mais il aurait dû être pris en compte avant ! On essaie de limiter l'érosion en créant des digues, des ganivelles ... Pour ma part, je trouve que le changement climatique est encore trop pris à la légère... »

2) Après la semaine écologique internationale

Qu'as-tu retenu des aménagements du littoral dunkerquois ?

Il faut que l'homme s'adapte et qu'il fasse évoluer ses aménagements en fonction des effets du changement climatique. L'homme doit se servir de ses connaissances scientifiques.

- **le passé** : on a aménagé en fonction des objectifs du moment sans tenir compte du changement climatique. C'étaient surtout les guerres et la conquête des terres agricoles qui ont motivé les premiers aménagements. Les waterings étaient particulièrement innovants.
- **le présent** : préserver les espaces naturels littoraux constitue une solution efficace et peu coûteuse pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter. Les plantations d'oyats, les filets et les plantes pour conserver les dunes, l'aménagement des sentiers pour tous les publics les ont beaucoup marqués ainsi que le fait de donner des vocations aux espaces créés pour les aménagements.
- **l'avenir** : avec le changement climatique : la hausse annoncée du niveau de la mer et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes, le recul du trait de côte... est un phénomène auquel citoyens et pouvoirs publics sont de plus en plus confrontés. Les jeunes ont conscience des risques et ils ont l'impression que tout s'accélère. Le côté rassurant est que désormais le changement climatique est pris en compte dans les projets et que les attentes de la communauté internationale sont plus exigeantes.

L'avis d'Imane, marocaine, étudiante à Kenitra.

« L'impact du changement climatique sur le littoral concerne une grande diversité d'acteurs. Une réflexion collective est nécessaire pour prendre en compte l'ensemble des enjeux du territoire. »

Qu'est ce qui te semble innovant sur le littoral dunkerquois ?

Le fait que le littoral soit « préparé » et que le changement climatique soit présent dans les politiques. Les délégations étrangères ont été particulièrement impressionnées par le côté performant des waterings.

Sur la semaine, les jeunes ont ressenti l'innovation de la façon suivante :

- L'activité du Port de Dunkerque et les liaisons vers les régions économiques.
- L'importance des dunes pour le littoral et les politiques de prévention.
- Le fait d'être de pays différents et de parler ensemble de notre avenir et de celui du littoral.
- La fonction de l'agence d'urbanisme (AGUR), des gens sont spécialisés sur tout ce qui est lié au littoral et à son aménagement.
- Le fait d'avoir inclus la dimension historique dans l'école écologique pour comprendre les effets du changement climatique sur l'aménagement du littoral.

L'avis de Marya, bulgare, étudiante à Londres

« Presque tout me semble innovant, surtout le système des waterings. »

L'avis de Wafae, marocaine, étudiante à Kenitra

« La combinaison entre la protection du littoral et l'exploitation touristique »

L'avis de Nathan, français, lycéen à Cambrai.

« Les efforts qui sont faits pour préserver le littoral sont concrets ».

Qu'est ce qui t'a le plus marqué ?

Ils ont été sensibles à ce qui était nouveau pour eux, travailler ensemble en étant de niveaux de formation différents et de différentes cultures a rendu l'expérience enrichissante. Ils se sont sentis pris au sérieux et ont pu donner du sens à leurs connaissances. Ils ont des souvenirs différents mais ce qui les a le plus touchés et qui ressort dans les réponses c'est la dimension humaine et l'ouverture sur les autres.

Quelques souvenirs :

- La terre vue de la mer quand nous étions à bord du Texel.
- Le Cap blanc nez son côté grandiose et le fait qu'il soit une terre de grande d'histoire.
- Nausicaa et la magie de la mer.
- Les dunes et les politiques de préservation.
- Le vent, les coutumes locales, le char à voile, l'histoire de la région, l'accueil, la diversité des paysages.
- Le fait que nous ayons travaillé différemment, que nous ayons des approches différentes et que nous ayons eu la possibilité de nous rassembler et de travailler ensemble.
- Le fait d'avoir pu tester mes connaissances, d'avoir un retour d'expérience et de vérifier sur place des cas concrets, c'est vraiment très utile pour notre formation.
- L'ambiance que nous avons su développer pendant 4 jours, c'était super.
- La taille de l'estran sableux.
- La technique hydraulique mise en place.
- Le littoral qui bouge tout le temps.
- Le contact avec les experts et la qualité des exposés, les enseignants, la dynamique de groupe.
- Le travail quotidien dans le cadre du groupe « communication ».
- La découverte des limites humaines en termes d'aménagement des territoires.
- De me rendre compte que le changement climatique touche tout le monde indépendamment des cultures et des coutumes.

L'avis de Taha, marocain, étudiant à Kenitra

« Cette école était une occasion de développer mes connaissances et de compléter mes acquis théoriques qui restent très basiques en matière de drainage, par des cas concrets et réels. C'était le cas durant la visite que nous avons eu à l'AGUR où j'ai eu un sentiment de satisfaction et obtenu cette vision intégrale et complémentaire en rapport avec ce que j'ai étudié.

J'ai aimé l'ambiance créée par les jeunes et leur vive intégration en particulier la délégation française. Je profite de l'occasion pour les remercier ».

L'avis de Victor, français, lycéen à Cambrai

« De voir que le problème de réchauffement climatique, de pollution et donc de montée des eaux touche tout le monde, toutes les nations, toutes les cultures.

Cela prouve l'importance des projets internationaux même si je reste convaincu que changer le monde commence par se changer soit même. »

Qu'est- ce que tu n'as pas compris ?

Globalement, les objectifs de la semaine ont été compris. Au-delà de faire connaissance, ils se rendent compte que de s'impliquer dans un travail permet de mieux profiter de l'école écologique. Les jeunes ont le sentiment d'apprendre aussi sur l'exploitation des connaissances car ils étaient hors cadre scolaire et au contact de professionnels.

Certains sujets n'ont pas été compris mais ce qui n'est pas compris relève également de la décision politique :

- Pourquoi les personnes qui peuvent décider de changer ne réagissent elles pas ?
- Pourquoi ne pas utiliser l'énergie du vent au lieu de garder la centrale nucléaire sur un site reconnu fragile ?
- Le processus d'acquisition financière des terrains par le conservatoire.
- Le système de dégagement des eaux vers la mer
- Grâce aux traductions de Dimka et de Marya, nous avons tout compris !

L'avis de Saad marocain, étudiant à Fès

« Pourquoi ne pas profiter du vent de la région pour générer de l'énergie propre à la place de la centrale nucléaire ? N'est- il pas dangereux d'avoir implantée cette centrale dans une région aussi fragile ? »

Le travail que tu as préparé avant l'Ecole écologique a- t- il été utile ?

Les participants ont reçu un guide de préparation et chaque pays représenté a préparé un travail sur le littoral.

Le groupe communication était piloté par des jeunes ayant l'expérience de l'Ecole écologique.

Quelques impressions :

- Je pense que grâce au groupe communication/organisation nous avons contribué à la réussite de l'école écologique.
- Oui la préparation permet de gagner du temps sur la compréhension des exposés car le sujet n'est pas facile : les dunes, les waterings ...
- Oui c'était utile car il m'a donné l'occasion de présenter un travail et de l'expliquer devant un public qui était intéressé car nous étions ensemble pour le même sujet.
- C'était complémentaire : travailler sur un exemple de notre pays et voir un cas concret dans un autre pays, on ne voit pas les mêmes choses...
- Oui car nous voyions la réalité de notre travail de préparation et nous pouvons discuter avec des professionnels.
- Le sujet nécessitait un travail au préalable, l'exercice aurait été impossible si nous n'avions pas eu cette préparation.

L'avis de Soukaina, belge, étudiante à Bruxelles

« Auparavant je n'avais jamais autant travaillé sur le sujet «EAU», alors grâce aux indices données par moi, j'ai pu m'informer avant l'école écologique et donc être préparée »

L'avis de Dimka, bulgare, étudiante à Lille

« J'espère que le travail du groupe communication a bien contribué à la réussite de la rencontre, que mes conseils seront utiles et que les participants s'en serviront pour leurs projets »

Qu'attendais-tu de cette école écologique ?

Les attentes des jeunes sont différentes selon leur connaissance du sujet mais tous sont unanimes : c'est la découverte d'un sujet lié à l'eau avec des jeunes de cultures différentes qui a le plus éveillé leur curiosité.

Quelques attentes :

- Approfondir mes connaissances, connaître d'autres jeunes et faire émerger des projets.
- Pouvoir m'exprimer et échanger des idées avec d'autres jeunes.
- Trouver des solutions pour ralentir le réchauffement climatique et les transmettre au plus haut.
- Avoir une opportunité de valoriser mes connaissances et m'investir pour l'environnement.
- Echanger des idées scientifiques sur la gestion du littoral et faire connaissance avec des jeunes de différentes nationalités qui travaillent aussi sur la gestion de l'eau.
- Connaître le littoral dunkerquois, comprendre sa gestion.
- Découvrir de nouveaux paysages, revoir des amis, s'en faire d'autres et avoir des belles émotions.
- Faire connaissance avec des jeunes intéressés par l'eau et le changement climatique dans une perspective internationale.
- Travailler en équipe, écouter des nouveaux amis font évoluer les idées.
- Découvrir un environnement différent a permis de mieux identifier les enjeux du changement climatique
- Même si nous apportons une toute petite solution, elle permettra peut-être d'éviter que le dunkerquois soit sous l'eau dans 100 ans, c'est ce qui arrivera si nous continuons comme ça !
- Une certaine fierté à accueillir des amis étrangers et de leur faire découvrir dunkerque et notre culture

L'avis de Fanny, française- Parlementaire du Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau

« J'espérais rencontrer des jeunes venant d'autres pays ou régions et rencontrer des personnes passionnées et soucieuses de l'eau et de l'environnement. J'espérais aussi que nous ne resterions pas enfermés toute la journée à travailler sur des team buildings, certes très utiles mais qui ne l'auraient pas été dans le cadre de l'école. Il faut surtout apprendre à se connaître ! J'ai été ravie de découvrir le littoral et de rencontrer tous ces jeunes, nous avons tissé des liens durables ... »

Quels seraient les points d'amélioration ?

Tous les participants sont très heureux d'avoir participé à cette Ecole écologique et sont conscients du travail qu'a représenté cette organisation.

Ils ont relevé quelques points d'amélioration. Sur le choix de la langue, la grande majorité du groupe étant francophone, à la demande des non francophones, le choix a été fait de parler en français avec une traduction en bulgare et une traduction en russe. Sur une période aussi courte, pour les travaux, s'exprimer en anglais aurait exclu certains jeunes. Quand les groupes se formaient les jeunes étaient libres de choisir la langue de travail.

Quelques propositions :

- Plus de discipline de la part de chacun pour les horaires car nous passons peu de temps ensemble ! Se lever plus tôt, être ponctuel, créer un espace de travail relaxant.
- Une répartition des tâches plus stricte.
- Plus de sport !
- Développer davantage les aspects « solutions ».
- Mieux équilibrer les délégations : les belges, les russes et les néerlandais n'étaient pas assez présents et la richesse des échanges dépend de leur participation aussi.
- Il aurait fallu comparer et analyser les différents projets mis en place dans d'autres pays.
- Garder plus de temps pour les activités en commun.
- Organiser d'autres écoles avec des jeunes déjà impliqués.

J'ai passé 5 jours inoubliables, j'aurai voulu que ça dure un peu plus longtemps pour pouvoir aborder d'autres sujets et trouver des solutions

3) Conclusion

Les objectifs d'échanges et de partage de connaissances ont été compris, l'exercice collectif pour la COP 22 était peut-être trop ambitieux pour un temps aussi court : les jeunes n'ont pas eu le temps de faire connaissance, de prendre du recul et de travailler ensemble sur une contribution commune. Néanmoins, les contacts ont été pris entre le PMJE et des jeunes qui s'investissent localement et il y aura certainement une contribution qui sera portée à la COP 22 par les jeunes.

Le programme et l'esprit de cette première Ecole écologique internationale ont plu. Le programme était destiné à ouvrir les esprits et à créer des liens durables : il combinait des interventions, des connaissances à valoriser, des activités culturelles et sportives pour permettre aux jeunes de créer des liens entre eux et avec les professionnels. L'objectif de ce programme était aussi l'occasion pour eux de prendre des responsabilités puisqu'ils ont géré la communication interne et le travail en groupes.

Les jeunes n'ont pas eu le sentiment d'un programme trop chargé. Les acteurs rencontrés : La Communauté Urbaine de Dunkerque, AGUR, EDEN 62, les Gardes du littoral, France 3, Wéo, ont compris l'importance d'impliquer la jeunesse dans les politiques de l'eau.

Des échanges ont également pu se faire entre les responsables de délégations et les acteurs rencontrés dans le but de développer des projets impliquant des jeunes.

Tous étaient très contents de l'accueil et d'avoir découvert la culture locale.

Ceux qui ont le plus apprécié sont ceux qui se sont le plus investis dans les travaux préparatoires sur le sujet du littoral et qui ont vu dans l'échange une sorte de récompense face à l'effort fourni.

Ils sont conscients de vivre une expérience exceptionnelle et ont remercié les organisateurs.

L'Ecole écologique telle qu'elle est vécue dans notre politique jeunesse est un concept bulgare. Des enseignants et des professionnels passionnés de nature ont créé le Réseau école écologique bulgare puis, en s'inspirant de la démarche de l'Agence de l'Eau Artois Picardie : le Parlement de la jeunesse bulgare pour l'eau. En 2013, lors de la conférence du RIOB organisée à Plovdiv (Bulgarie), le Parlement de la jeunesse bulgare pour l'eau et le Parlement des jeunes pour l'eau du bassin Artois Picardie ont signé un accord de jumelage qui prévoit d'organiser deux Ecoles écologiques par an.

En 2016, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a souhaité rassembler ses partenaires jeunesse pour partager cette expérience et afin que d'autres initiatives puissent émerger et permettre à plus de jeunes de s'impliquer dans le débat pour l'eau.

Le mot de la fin revient à Victor, Président du Parlement des Jeunes pour l'Eau du bassin Artois Picardie ; 17 ans lycéen au Lycée Paul Duez de Cambrai

« Notre groupe communication va établir un bilan de tout ce qui a été réalisé : les activités éveil, les reportages écrits et dessinés, les films et les photos.

On ne dit pas assez ce que fait l'école écologique au public. Le groupe communication va proposer une pub sur notre mobilisation, chaîne YouTube, page Facebook... Mais c'est aux responsables de cet échange de diffuser cette publicité pour dire : "regardez une jeunesse internationale qui travaille sur les questions du développement durable et de l'eau, voilà ce qu'est l'avenir !

J'attends de cette première Ecole écologique internationale que des projets voient le jour, que beaucoup de relations se créent autant amicalement que "politiquement" ce qui a été le cas. »